

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
18 JUIN 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 18 juin 2018, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Nathalie Ricard
Dany St-Pierre	André Fontaine
Réal Leclerc	Jacques Demers
Serge Gagnon	Robert Brisebois
Éric Fortin	Nathalie Lepage
Yan Maisonneuve	Marc-André Michaud
Caroline Desbiens	

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur le conseiller Robert Morin.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 30 mai et 6 juin 2018.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du 1^{er} au 31 mai 2018 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 mai 2018 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste pour le mois de mai 2018 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois de mai 2018.
- Les certificats confirmant que les règlements numéros **707** (décrétant l'acquisition d'un logiciel financier à la Direction de l'administration et des finances et pour en payer le coût décrétant un emprunt au montant de 1 486 800 \$), **711** (décrétant l'ajout d'un système de ventilation au magasin du garage municipal situé au 1051, rue Nationale, et l'ajout d'équipements de sécurité adaptés pour le travail en hauteur sur les toitures d'immeubles du parc immobilier municipal et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 730 500 \$) et **712** (décrétant des travaux d'aménagement d'une promenade depuis la rue Saint-Pierre jusqu'à la Maison Bélisle et, pour en payer le coût, un emprunt au montant de 720 000 \$) sont réputés avoir été approuvés par les personnes habiles à voter.
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant des corrections apportées au règlement de zonage numéro 1009 adopté le 2 octobre 2017.
- La formule de divulgation des intérêts pécuniaires du conseiller Simon Paquin datée du 13 juin 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉPONSES AUX QUESTIONS TRANSMISES EN LIGNE

RÉSOLUTION NO : 286-06-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet de l'ordre du jour, le cas échéant.

Aucune déclaration.

RÉSOLUTION NO : 287-06-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (286-06-2018);
2. Déclaration d'intérêts des élus concernant un sujet à l'ordre du jour, le cas échéant;
3. Adoption de l'ordre du jour (287-06-2018);
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 (287.1-06-2018);

5. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5.1 Modification de la résolution 452-12-2017 fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018 – séance du conseil en plein air au parc Saint-Sacrement le 9 juillet 2018, si la température le permet (288-06-2018);
- 5.2 Autorisation de signature – convention et acceptation d'indemnité – acquisition de gré à gré du lot 2 920 366 du cadastre du Québec – règlement 641 – Urbanova-François Deguire (289-06-2018);
- 5.3 Adoption de la grille de pointage pour l'appel d'offres pour l'acquisition d'une banque d'heures sans échéance en développement de scripts d'automatisation du traitement de données géospatiales avec la technologie FME (290-06-2018);
- 5.4 Adoption du règlement numéro 96-7 modifiant le règlement numéro 96 constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne – réduction du nombre de membres (291-06-2018);
- 5.5 Adoption du règlement numéro 4001-2 - modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu (292-06-2018);
- 5.6 Acceptation de l'entente de recherche et du contrat de service déposés par l'École des Hautes études commerciales (HEC) Montréal – Pôle santé et autorisation de signature (293-06-2018);
- 5.7 Autorisation de signature – entente préalable avec la Ville de Laval relativement à la coopération de la Ville de Laval et de la Ville de Terrebonne au sein du « Bureau d'intégrité et d'éthique » BIEL (294-06-2018);
- 5.8 Avis de motion et présentation du règlement numéro 3901-5 modifiant le règlement numéro 3901 sur la circulation et le stationnement – interdiction sur la montée Masson de tourner à droite sur le chemin du Côteau, entre 6 h et 9 h, du lundi au vendredi, sauf pour les résidents (295-06-2018);

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 22 712 000 \$ qui sera réalisé le 10 juillet 2018 (296-06-2018);
- 6.2 Adoption de la grille de pointage pour l'appel d'offres pour l'acquisition d'un progiciel de gestion financière intégrée (PGI/ERP) (297-06-2018);

7. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 7.1 Adoption de soumission – services professionnels – contrôle de la qualité des matériaux pour divers travaux (298-06-2018);
- 7.2 Adoption de soumission – acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 4X4 de marque John Deere (299-06-2018);
- 7.3 Autorisation de soumission – acquisition d'un balai de rue de type aspirateur monté sur châssis de marque Autocar (300-06-2018);
- 7.4 Adoption de soumission – acquisition d'une pelle mécanique sur roues (301-06-2018);
- 7.5 Acquisition de bacs roulants supplémentaires selon l'option prévue à la soumission de la firme IPL inc. datée du 7 septembre 2017 (302-06-2018);

8. URBANISME

- 8.1 Dérogations mineures (303-06-2018);
- 8.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (304-06-2018);
- 8.3 Usage conditionnel - remplacement de l'usage dérogatoire protégé par droit acquis «service de réparation d'automobile» par l'usage « autre service immobilier » - 241, rue Sainte-Marie - lot 2 441 840 du cadastre du Québec; (remis)
- 8.4 Adoption du règlement numéro 1001-278 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – agrandissement de la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 – chemin Saint-Charles (305-06-2018);
- 8.5 Adoption du règlement numéro 1001-279 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 située sur la rue Anderson (306-06-2018);
- 8.6 Adoption du règlement numéro 1001-280 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 - rue Nancy (307-06-2018);
- 8.7 Adoption du règlement numéro 1001-281 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 - autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 – boulevard de Terrebonne (308-06-2018);

- 8.8 Adoption du projet de règlement numéro 1001-286 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser les dispositions applicables à l’usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65 (309-06-2018);
- 8.9 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-286 (310-06-2018);
- 8.10 Adoption du projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser la marge latérale applicable aux fermettes (311-06-2018);
- 8.11 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-287 (312-06-2018);
- 8.12 Adoption du projet de règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs (313-06-2018);
- 8.13 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-288 (314-06-2018);
- 8.14 Adoption du projet de règlement omnibus numéro 1009-001 modifiant le règlement numéro 1009 remplaçant l’ensemble des règlements d’urbanisme pour le secteur Urbanova afin d’effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d’impression ou d’insertion (315-06-2018);
- 8.15 Avis de motion – projet de règlement numéro 1009-001; (remis)
- 8.16 Adoption du projet de règlement numéro 1001-277 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 – révision de certaines dispositions (316-06-2018);
- 8.17 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-277; (remis)
- 8.18 Autorisation au greffier - remboursement du dépôt – démolition de l’immeuble situé au 2497, chemin Saint-Charles (317-06-2018);

9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 9.1 Reconnaissance d’organismes selon la Politique de reconnaissance (318-06-2018);
- 9.2 Autorisation - versement de subvention - organismes de sport, loisir et culture pour jeunes (319-06-2018);

10. RESSOURCES HUMAINES

- 10.1 Nomination – directeur général adjoint, développement durable, à la Direction générale (320-06-2018);
- 10.2 Nomination – directeur de l’incendie (321-06-2018);
- 10.3 Création de nouveaux postes à la Direction du loisir et vie communautaire et adoption du nouvel organigramme (322-06-2018);

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 11.1 Autorisation - installation de signalisation (323-06-2018);

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

- 13.1 La prochaine séance ordinaire se tiendra en plein air au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost, et en cas de pluie la séance se tiendra à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 9 juillet 2018, à 19 h 30.

14. DIVERS

- 14.1 Présentation par quatre (4) conseillers de divers sujets (durée : 4 minutes).
- 14.2 Présentation par deux (2) présidents de commission – dossiers à l'étude (durée : 3 minutes).

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE (324-06-2018).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 287.1-06-2018
PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 soit adopté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 288-06-2018
PROPOSÉ PAR : Simon Paquin
APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE la résolution numéro 452-12-2017, adoptée le 11 décembre 2017, fixant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2018, soit modifiée afin d'y mentionner que la séance ordinaire du 9 juillet 2018 se tiendra en plein air au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost, et en cas de pluie elle se tiendra à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue et sur le site internet de la Ville sous la rubrique « Avis légaux ».

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 289-06-2018

ATTENDU la recommandation CE-2018-660-REC du comité exécutif du 6 juin 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Réal Leclerc**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le document « Convention et acceptation de l'indemnité » pour l'acquisition, de gré à gré, du lot 2 920 366 du cadastre du Québec d'une superficie de 5 777,3 m.c. avec M. François Deguire, le tout pour la somme de 178 519\$, financée à même le règlement 641, tel que modifié par les règlements numéros 641-1 et 641-2.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0205 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 290-06-2018

PROPOSÉ PAR : Jacques Demers

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2018-686-REC du comité exécutif du 6 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte la grille d'évaluation pour l'appel d'offres pour l'acquisition d'une banque d'heures sans échéance en développement de scripts d'automatisation du traitement de données géospatiales avec la technologie FME (SA18-8004) selon les critères suivants :

	Points *
Proposition technique – critères d'évaluation	
1. Compréhension du mandat professionnel	20
2. Méthodologie et calendrier de réalisation	15
3. Qualification et expérience du soumissionnaire	15
4. Qualification et expérience du chargé de projet	20
5. Qualification et expérience des autres membres du personnel professionnel et technique Répartition des points : <ul style="list-style-type: none">• 20 points pour la qualification et l'expérience des développeurs• 10 points pour la capacité de relève du soumissionnaire	30
Sous-total de la pondération technique**	100
Proposition financière	
Taux horaire de la proposition (avant taxes)	Prix
Sous-total prix	
Pondération finale	
[(Pointage de la pondération technique + 50) X 10 000] / prix	

- * Maximum de points attribués aux critères.
- ** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 291-06-2018
PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc
APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le règlement modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme de Terrebonne afin de porter à 7 au lieu de 8 résidants la composition des membres résidants du comité consultatif d'urbanisme, soit adopté sous le numéro 96-7 .

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 4 juin 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 292-06-2018
PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR : Robert Brisebois

QUE le règlement modifiant le règlement 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général afin de modifier l'article 4.4 sur l'utilisation des armes à feu, soit adopté sous le numéro 4001-2 .

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 4 juin 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 293-06-2018
PROPOSÉ PAR : Jacques Demers
APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2018-699-REC du comité exécutif du 13 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'offre de services de la Corporation de l'école des hautes études commerciales (HEC) pour la recherche et l'accompagnement dans le cadre de la réorganisation des modes de gestion de la Ville de Terrebonne, le tout pour un montant n'excédant pas 330 365\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0221 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante. *(ce contrat peut être conclu de gré à gré en vertu de l'article 573.3. paragraphe 2° de la Loi sur les cités et villes, le tout suivant la vérification juridique datée du 5 juin 2018).*

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de recherche à intervenir avec la Corporation de l'école des hautes études commerciales (HEC) « Pôle santé » et tous les documents inhérents aux contrats de services.

QUE le transfert budgétaire numéro 2018-0240 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 173 230\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 (honoraires professionnels), soit accepté.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 294-06-2018

ATTENDU QUE la Ville de Laval s'est dotée d'un Bureau d'intégrité et d'éthique (ci-après le « BIEL ») afin d'assurer la protection de l'intégrité et de l'éthique de la Ville ainsi que de ses employés en faisant échec à la collusion, la malversation et l'ingérence politique à des fins partisans et, à tout comportement répréhensible dans l'administration et la gestion des fonds publics;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite se doter d'un bureau analogue à celui de la Ville de Laval afin, notamment, d'instaurer de saines pratiques de gestion, de contrer les malversations, de réduire les pertes financières et d'efficacité et d'accroître sa performance opérationnelle et qu'il serait opportun de bénéficier de l'expertise du Bureau de Laval ;

ATTENDU QUE les opérations du Bureau de Laval incluent le traitement des signalements, les enquêtes administratives et policières, le renseignement contractuel, l'établissement de codes d'éthiques ainsi que la formation à cet égard, la prévention et la sensibilisation en matière d'intégrité et d'éthique, les habilitations sécuritaires, la délivrance d'avis de conformité, la préparation de plan de risques et l'exécution d'audits de conformité;

ATTENDU QUE la coopération entre les parties permettra d'optimiser les enquêtes portant sur les mêmes secteurs d'activités et de déployer des mesures préventives de manière coordonnée;

ATTENDU QUE la coopération entre les parties leur permettra également de partager les coûts des gestions, de bénéficier d'une complémentarité dans leurs expertises et d'améliorer de manière importante le partage du renseignement contractuel;

ATTENDU QUE la coopération entre les parties permettra de faire croître le BIEL et d'augmenter ses capacités opérationnelles et l'étendue de ses activités;

ATTENDU QUE les parties désirent donc joindre leurs efforts afin de travailler ensemble au sein du BIEL et d'étendre ses activités à la Ville de Terrebonne, augmentant ainsi leur capacité de poursuivre ces intérêts et objectifs communs;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent la nécessité de conclure, dès à présent, une entente de principe, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, dans le but de déclarer leur intention commune de coopérer au sein du BIEL et de traiter des modalités de cette coopération;

ATTENDU QUE cette entente définit certains principes et éléments principaux d'une entente finale et détaillée à intervenir ultérieurement, laquelle remplacera cette entente;

ATTENDU QUE les dates d'échéance prévues dans cette entente visent le respect de la séquence des événements et que ces dates y sont inscrites à titre de référence uniquement et ne sont pas de rigueur ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-718-REC du comité exécutif du 13 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente préalable entre la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne fixant les objectifs d'une entente finale relativement à la coopération de la Ville de Laval et la Ville de Terrebonne au sein du BIEL.

QUE la Ville de Terrebonne procurera, en vertu de l'entente finale, des ressources additionnelles au BIEL et le BIEL traitera à la fois les dossiers issus de la Ville de Laval et ceux issus de la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 295-06-2018

Le conseiller Jacques Demers donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 3901-5 modifiant le règlement 3901 sur la circulation et le stationnement afin de prohiber le virage à droite sur feu rouge de 6 h à 9 h du lundi au vendredi, sauf pour les résidents, en direction sud de la montée Masson, à l'intersection du chemin du Coteau.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 296-06-2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 22 712 000\$ qui sera réalisé le 10 juillet 2018, réparti comme suit :

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
475	535,000\$
673	5 300,000\$
679	4 000,000\$
641	10 482,000\$
650	144,000\$
640	1 700,000\$
647	75,000\$
686	476,000\$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 475, 673, 641, 650 et 640, la Ville de Terrebonne souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 juillet 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 janvier et le 10 juillet de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE TERREBONNE
801, BOULEVARD DES SEIGNEURS
TERREBONNE, QC
J6W 1T5

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entrèrent en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 à 2028, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 475, 673, 641, 650 et 640 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 475, 673, 641 et 640 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 10 juillet 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 297-06-2018

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2018-707-REC du comité exécutif du 13 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte, pour l'appel d'offres public pour « l'acquisition d'un progiciel de gestion financière intégrée (PGI/ERP) », la grille d'évaluation des soumissions suivante :

	Points *
Critères d'évaluation généraux	
1 Qualification et expérience du soumissionnaire	5
2 Qualification et expérience du chargé de projet et des autres membres du personnel professionnel et technique	5
3 Plan de développement et vision du soumissionnaire pour les cinq prochaines années	15
Sous-total de la pondération : Critères généraux	25
Critères d'évaluation techniques	
4 Modules existants	5
5 Fonctionnalités (grilles techniques)	25
6 Démonstration du produit	20
Sous-total de la pondération : Critères techniques	50
Proposition financière	25

* Maximum de points attribués aux critères.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 298-06-2018

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour divers travaux (SA18-3012) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 avril 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 15 mai 2018 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Groupe ABS inc.	9,49	155 057,58\$ t.t.c.
Solmatech inc.	9,42	147 585,36\$ t.t.c.
Englobe Corp.	8,54	165 564,00\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 217 544,26\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Groupe ABS inc.;

ATTENDU la recommandation CE-2018-669-REC du comité exécutif du 6 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **GROUPE ABS INC.** pour les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour divers travaux, pour un montant de 134 862\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 643-1, 681, 696 et 699 et des sommes à être réservées à même les protocoles à venir pour le développement résidentiel Houde.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0222 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 299-06-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 4X4 de marque John Deere (SA18-9022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mai 2018 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 mai 2018 à 11 h 03, à savoir :

	Prix soumis	Échange	Total
Nortrax Québec inc.	168 000\$	30 000\$	158 665,50\$ t.t.c.
Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont ltée	181 600\$	33 000\$	170 944,83\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Nortrax Québec inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 mai 2018 de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 143 718,75\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-722-REC du comité exécutif du 13 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORTRAX QUÉBEC INC.**, datée du 23 mai 2018, pour l'acquisition d'une chargeuse rétrocaveuse 4X4 de marque John Deere, moins l'échange d'une chargeuse rétrocaveuse sur roues John Deere, modèle 410JT 2008 (série T0410TJ154611) pour un montant de 30 000\$ (taxes en sus), le tout pour un montant de 138 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 710.

QUE le produit de disposition de la chargeuse rétrocaveuse sur roues donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 710.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 300-06-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur monté sur châssis de marque autocar (SA18-9025) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mai 2018 ;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 24 mai 2018 à 11 h 07, à savoir :

	Prix soumis	Échange	Total
Accessoires Outillage Itée	299 895\$	24 994\$	316 067,42\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Accessoires Outillage Itée s'est avérée conforme selon le rapport daté du 24 mai 2018 de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 310 432,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-723-REC du comité exécutif du 13 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ACCESSOIRES OUTILLAGE LTÉE.**, datée du 23 mai 2018, pour l'acquisition d'un balai de rue de type aspirateur monté sur châssis de marque autocar, moins l'échange d'un balai sur roues Johnston 605 Freightliner, modèle FC80 2004 (série 1FVAB6BV44DM70674) pour un montant de 24 994\$ (taxes en sus), le tout pour un montant de 274 901\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 710.

QUE le produit de disposition du balai sur roues donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 710.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 301-06-2018

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues (SA18-9035) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 2 mai 2018 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 24 mai 2018 à 11 h 01, à savoir :

	Prix soumis	Échange	Total
Équipements Plannord Itée	274 035\$	33 000\$	277 129,99\$ t.t.c.
Nortrax Québec inc.	293 000\$	40 000\$	290 886,75\$ t.t.c.
Toromont Cat Québec, division d'industries Toromont Itée	304 500\$	42 000\$	301 809,38\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Équipements Plannord Itée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 24 mai 2018 de Mme Lucie Gélinas, assistante-trésorière à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 293 186,25\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique du 6 juin 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-724-REC du comité exécutif du 13 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **ÉQUIPEMENTS PLANNORD LTÉE**, datée du 18 mai 2018, pour l'acquisition d'une pelle mécanique sur roues, moins l'échange d'une chargeuse rétrocaveuse sur roues, modèle 410JT 2010 (série T0410JX180299) pour un montant de 33 000\$ (taxes en sus), le tout pour un montant de 241 035\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 710.

QUE le produit de disposition de la chargeuse rétrocaveuse sur roues donné en échange soit affecté au règlement d'emprunt numéro 710.

QUE M. Alain Vermette, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Sébastien Foucault, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat du véhicule.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 302-06-2018

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 381-10-2017 acceptant la soumission de la société IPL inc. pour l'achat et la distribution de bacs roulants bruns, bleus et gris anthracite et de mini-bacs de cuisine pour les villes de Mascouche et de Terrebonne (MAS-2017-2031) pour un montant total de 3 687 767,90\$ (taxes en sus);

ATTENDU QUE la soumission de la société IPL inc. incluait une option pour acheter, au besoin, des bacs supplémentaires selon le bordereau inclus au devis;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite se prévaloir de cette option et permettre à la Direction de l'entretien du territoire d'acheter des bacs roulants selon les besoins;

ATTENDU QUE le montant pour cette option s'élève à 105 770,11\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification juridique du 11 juin 2018;

ATTENDU la recommandation CE-2018-734-REC du comité exécutif du 13 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Serge Gagnon**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'achat et la livraison de bacs roulants bruns, bleus et gris anthracite et de mini-bacs de cuisine pour la Ville de Terrebonne, le tout selon l'option prévue à la soumission MAS-2017-2031, avec la société **IPL inc.**, datée du 7 septembre 2017, le tout pour un montant de 91 994\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 679.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0239 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 303-06-2018

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 mai 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution ;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 30 mai 2018;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme suivantes :

1. 2018-00186 / 8140, rue du Jabot / Yves Roussy / lot 1 890 180

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'implantation d'une habitation unifamiliale :

- La marge avant à 5,23 mètres alors que la grille des usages et des normes de la zone 8773-21 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 6 mètres;
- l'empiètement de l'escalier en cour avant à 2,41 mètres alors que l'article 109 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 2 mètres.

2. 2018-00223 / 10440, boulevard Laurier / Construction G.S. Bolduc inc. / lots 6 023 227, 6 023 228, 6 023 229 et 6 023 230

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de subdiviser le terrain, la réduction de la profondeur du lot projeté 6 231 006 à 23,63 mètres alors que la grille de zonage 8472-32 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une profondeur minimale de 29 mètres.

3. 2018-00199 / 877, rue Léveillé / Joëlle Beaumier / lot 2 915 585

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage isolé), une marge latérale de 0,3 mètre alors que l'article 113 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum d'un mètre.

4. 2018-00212 / 950, boulevard Lucille-Teasdale / Bâtimo inc. / lots 5 958 823 et 5 958 824

QUE le conseil municipal refuse la réduction du nombre de cases de stationnement à 395 alors que l'article 264 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 409 cases, soit 0,5 case par chambre.

5. 2018-00149 / 1711, montée Major / Karine Genesse / lot 1 887 370

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre l'aménagement d'un second logement (bachelor) :

- Que le pourcentage de la superficie du sous-sol du bachelor soit de 78% alors que l'article 379 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum de 60%;
- que la superficie de plancher du logement principal soit de 139,5 mètres carrés alors que l'article 378 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 160 mètres carrés;
- qu'aucun espace de stationnement n'est exigé alors que l'article 380 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit qu'un espace est requis;
- que l'entrée du bachelor soit commune avec le logement principal alors que l'article 380 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit qu'elle soit indépendante vers l'extérieur.

6. 2018-00213 / 713, rue du Rubis / Joël Cyr / lot 4 310 051

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'usage uniplex d'une habitation unifamiliale, la superficie du terrain à 575,8 mètres carrés alors que l'article 381 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un minimum de 600 mètres carrés.

7. 2018-00229 / avenue de la Croisée / Sec Lachenaie 1 – Quartier Sélect / lots 5 573 224, 5 573 225 et 5 573 226

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre un concept d'affichage, l'installation d'enseignes apposées ou peintes directement sur le bâtiment temporaire destiné à la prévente ou location d'un projet de construction alors que l'article 329 du règlement de zonage numéro 1001 interdit l'affichage sur ce type de bâtiment temporaire.

8. 2018-00192 / 10551, boulevard Laurier / Jutras Architecture / lot 1 889 910

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre le projet de construction, de transformation et d'affichage :

- La réduction de l'aire d'isolement autour des trois bâtiments à 0 mètre alors que l'article 224 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une aire d'isolement minimale de deux mètres;
- l'augmentation du nombre d'enseignes autorisées à 3 sur un bâtiment lié à une station-service alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum d'une seule enseigne;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur un bâtiment lié à une station-service à 7,3 mètres carrés alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 3 mètres carrés.

9. 2018-00180 / 100, montée des Pionniers / Michel Brisson / lots 1 946 514 et 1 946 513

QUE le conseil municipal autorise pour un projet d'affichage :

- L'augmentation de la superficie maximale d'affichage sur le bâtiment d'une station-service à 5,4 mètres carrés alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit une superficie maximale de 3 mètres carrés;
- l'augmentation du nombre d'enseignes autorisées sur un bâtiment d'une station-service à 2 alors que l'article 317 du règlement de zonage numéro 1001 prévoit un maximum d'une seule enseigne.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 304-06-2018

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 10 et du 31 mai 2018, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 et du 31 mai 2018 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 24 :

- 1. 2018-00225 Projet de construction d'un bureau de vente temporaire
Avenue de la Croisée / lots 5 573 224,
5 573 225 et 5 573 226
Sec Lachenaie 1 – Quartier Sélect**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'un bureau de vente temporaire selon le plan réalisé par Réseau Sélection, le tout identifié « Annexe 2018-00225 », et ce, à la condition suivante :

- Qu'une garantie financière de 10 000\$ soit déposée pour l'aménagement paysager.

- 2. 2018-00174 Projet de construction de deux bâtiments et la transformation d'un bâtiment de type commercial et projet d'affichage
10551, boulevard Laurier / lot 1 889 910
Jutras Architecture**

QUE le conseil municipal autorise la construction de deux bâtiments et la transformation de 1 bâtiment à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspectives et la planche des matériaux réalisés par Jutras Architecture et le plan d'implantation réalisé par M. Pierre Robitaille, le tout identifié « Annexe 2018-00174 », et ce, à la condition suivante :

Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 75 000\$;
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 50 000\$.

QUE le conseil municipal autorise le concept d'affichage et le projet d'affichage pour les commerces « le magasin » et « Harnois » selon le plan réalisé par Jutras Architecture, le tout identifié « Annexe 2018-00174 ».

- 3. 2018-00181 Projet d'affichage de type commercial
« Harnois et Van Houtte »
100, montée des Pionniers / lots 1 946 514
et 1 946 513
Michel Brisson**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour les commerces « Harnois et Van Houtte » selon le plan réalisé par Enseignes Leco, le tout identifié « Annexe 2018-00181 ».

4. **2018-00274** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
9, place du Bois-Clair / lots 3 302 682 et 3 377 373
Sylvie Granger

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Nelson Perron, le tout identifié « Annexe # 2018-00274 ».

5. **2018-00282** **Projet de construction accessoire de type résidentiel (muret)**
4800, rue de Bourg-Royal / lot 2 438 761
Jonathan Gauthier

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (muret) selon le plan réalisé par Repère Paysage, le tout identifié « Annexe # 2018-00282 », et ce, à la condition suivante :

1. Que les travaux respectent les recommandations prévues au rapport de la firme Solmatech G1951-18, daté de mai 2018.

6. **2018-00270** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
438, rue du Campagnol / lot 4 301 537
Développements Voyer S.E.N.C.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Les Créabitations N. Perron inc. pour Construction Voyer et le plan d'implantation réalisé par Les Créabitations N. Perron inc., le tout identifié « Annexe # 2018-00270 ».

7. **2018-00252** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type industriel**
3152, boulevard des Entreprises / lot 2 124 263
9232-5927 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure industrielle selon le plan réalisé par M. André Cardin, le tout identifié « Annexe # 2018-00252 ».

8. **2018-00248** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type institutionnel/communautaire**
486, rue Gagnon / lot 2 438 976
Vaisseau D'Or (Des Moulins)

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure de type institutionnel/communautaire selon le plan réalisé par M. André Morin, le tout identifié « Annexe # 2018-00248 ».

**9. 2018-00162 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
43, rue Laurier / lot 2 441 948
Richard Gagnon**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Richard Gagnon, le tout identifié « Annexe # 2018-00162 ».

**10. 2018-00286 Projet d'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale
7195, boulevard Laurier / lot 1 892 077
Fahey & Associés**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble à vocation commerciale selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Fahey et Associés et Stendl + Reich et le plan d'implantation réalisé par Arsenault Lemay Arpenteurs-Géomètres, le tout identifié « Annexe # 2018-00286 », et ce, à la condition suivante :

- 1) Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 86 000 \$;
 - b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 7 000 \$.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Dollorama » selon le plan réalisé par Choices Properties, le tout identifié « Annexe 2018-00286 », et ce, à la condition suivante :

1. Que l'enseigne "Maxi" sur l'élévation latérale droite soit retirée du projet d'affichage et fasse l'objet d'une demande ultérieure.

**11. 2018-00178 Projet de construction d'une habitation multifamiliale (3 logements) isolée sans garage
142, rue Louis-Lepage / lot 2 440 191
Jonathan Paquet**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale isolée sans garage selon les plans, l'implantation et les élévations réalisés et le plan d'implantation réalisé par M. Robert Prud'Homme, le tout identifié « Annexe # 2018-00178 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'un garde-corps soit ajouté au palier des escaliers avant;

2. Que minimalement un (1) des deux (2) arbres à planter sur le terrain, tel que prévu au règlement de zonage 1001, soit localisé en cour avant.

**12. 2018-00224 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
133, rue Saint-André / lot 2 439 093
Robert Gravel**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Robert Gravel, le tout identifié « Annexe # 2018-00224 ».

**13. 2018-00241 Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel
222, rue Saint-André / lot 2 441 836
9069-2526 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Jacques Bégin, le tout identifié « Annexe # 2018-00241 ».

**14. 2018-00244 Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)
1983, chemin Saint-Charles / lots 1 951 161
et 1 951 162
Emmanuelle Arcière**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) selon le plan réalisé par Les Cabanons Québécois JMP, le tout identifié « Annexe # 2018-00244 ».

**15. 2018-00245 Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel
2990, chemin Saint-Charles / lot 5 221 102
Normand Malo**

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Normand Malo, le tout identifié « Annexe # 2018-00245 ».

**16. 2018-00267 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
3930, chemin Saint-Charles / lot 5 450 752
Louis Grenier**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Saucier+Perrotte et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00267 », et ce, à la condition suivante :

1. À la plantation d'arbres à grand déploiement en cour avant telle que proposée à l'« Annexe 2018-00267 ».

17. **2018-00238** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
512, rue Saint-François-Xavier / lot 6 156 059
Michelle Chayer

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Claude Laverdure, le tout identifié « Annexe # 2018-00238 ».

18. **2018-00260** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
676, rue Saint-François-Xavier / lot 2 441 915
Pierre-Luc Pronovost

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Pierre-Luc Pronovost, le tout identifié « Annexe #2018- 00260 ».

19. **2018-00279** **Projet de construction accessoire de type résidentiel (remise)**
430, rue Saint-Jean-Baptiste / lot 2 440 288
Pierre Goupil

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise) de type résidentiel selon le plan réalisé par M. Pierre Goupil, le tout identifié « Annexe # 2018-00279 ».

20. **2018-00271** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
240, rue Saint-Viateur / lot 2 915 732
Marie-Josée Richer

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Marie-Josée Richer, le tout identifié « Annexe # 2018-00271 ».

21. **2018-00249** **Projet d'affichage de type commercial « Mr. Puffs »**
712, boulevard des Seigneurs / lots 4 498 747 et 4 498 746
Technigraphe

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Mr. Puffs » selon le plan réalisé par Technigraphe, le tout identifié « Annexe # 2018-00249 », et ce, à la condition suivante :

1. À l'ajout d'une plaque de fond noire identique au commerce voisin "Rubino".

22. **2018-00263** **Projet d'affichage de type commercial « Marché Quaribex »**
1007, boulevard des Seigneurs / lot 2 442 606
Vanessa Eustache

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « MARCHÉ QUARIBEX » selon le plan réalisé par Enseignes Maximum, le tout identifié « Annexe # 2018-00263 ».

- 23. 2018-00258** **Projet de réaménagement d'une aire de stationnement d'un immeuble de type institutionnel**
1658, boulevard des Seigneurs / lot 2 122 027
Commission Scolaire des Affluents

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement d'une aire de stationnement institutionnelle selon le plan réalisé par Relief Design, le tout identifié « Annexe # 2018-00258 ».

- 24. 2018-00200** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
2695, côte de Terrebonne / lot 2 921 982
Stéphanie Paquet

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par PlanImage et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe # 2018-00200 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : **305-06-2018**

PROPOSÉ PAR : **Réal Leclerc**

APPUYÉ PAR : **Serge Gagnon**

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'agrandir la zone 9962-23 qui autorise la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » à même la zone 9962-13 (chemin Saint-Charles), soit adopté sous le numéro 1001-278.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : **306-06-2018**

PROPOSÉ PAR : **Réal Leclerc**

APPUYÉ PAR : **Dany St-Pierre**

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser l'usage « entreposage (mini-entrepôts) » dans la zone 8360-77 (rue Anderson), soit adopté sous le numéro 1001-279.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 307-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser les classes d'usages industriels « C », « E », « F », « I » et « J » et commercial « I » dans la zone 8966-67 (rue Nancy), soit adopté sous le numéro 1001-280.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 308-06-2018

PROPOSÉ PAR : André Fontaine

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser la classe d'usage « multifamiliale 3 logements – classe C » dans la zone 9462-70 (boulevard de Terrebonne), soit adopté sous le numéro 1001-281.

Le projet de règlement a déjà été présenté et copie a été remise aux membres du conseil présents lors de la séance du 23 avril 2018.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 309-06-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-286 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65.

QUE l'assemblée publique de consultation se tiendra le 4 juillet 2018, à 17 h, à la salle des séances du conseil et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 310-06-2018

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le premier projet de règlement numéro 1001-286 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables à l'usage « maison pour personnes en difficulté » dans la zone 9263-65.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 311-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Brigitte Villeneuve

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes.

QUE l'assemblée publique de consultation se tiendra le 4 juillet 2018, à 17 h, à la salle des séances du conseil et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 312-06-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le premier projet de règlement numéro 1001-287 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser la marge latérale applicable aux fermettes.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 313-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs.

QUE l'assemblée publique de consultation se tiendra le 4 juillet 2018, à 17 h, à la salle des séances du conseil et qu'un avis, à cet effet, soit publié.

QUE le conseiller Réal Leclerc soit désigné pour entendre les personnes désirant s'exprimer lors de l'assemblée de consultation.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 314-06-2018

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion et présente, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, le premier projet de règlement numéro 1001-288 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser les dispositions applicables aux véhicules récréatifs.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 315-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1009-001 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'effectuer divers ajustements de cohérence et corriger des erreurs d'impression ou d'insertion intervenues alors que la Ville a remplacé l'ensemble de ses règlements d'urbanisme pour le secteur Urbanova par le règlement 1009.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 316-06-2018

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Dany St-Pierre

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-277 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de réviser certaines dispositions.

QUE le greffier de la Ville soit et est autorisé à fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation et qu'un avis à cet effet soit publié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 317-06-2018

ATTENDU QUE le Comité de démolition a accepté le 19 avril 2012, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 2497, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le Comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 10 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (# 2013-00837), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 2497, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 318-06-2018

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 18 juin 2018 au 17 juin 2019, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Gala du Griffon d'Or	A1
Association du hockey mineur de La Plaine	B1
Club d'aviron Terrebonne - GPAT	B1
Troupe Création Danse inc.	B1
Les Magiciens de la pétanque des Moulins	B4
Ligue de sacs de sable de Terrebonne	B4
Service d'Aide SEDAI T.S.S.	C1
La Lueur du Phare de Lanaudière	D4
Société canadienne de la sclérose en plaques Section Lanaudière	D4
Le Pas de Deux	D5
Club Optimiste de Terrebonne inc.	E1
Association générale des étudiants aînés à l'université de Sherbrooke	F2
Association des artistes en arts visuels de Terrebonne	G1
Club de tennis de Terrebonne	G1
Club d'ornithologie de la région des Moulins (CORDEM)	G1
Club Photo Terrebonne	G1
La Garde de Lachenaie inc.	G1
Société d'histoire de la région de Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les « Politiques de soutien à la vie associative ».

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 319-06-2018

ATTENDU QU'en vertu de la « Politique de reconnaissance et des politiques de soutien à la vie associative », les organismes reconnus et des organismes à but non lucratif, pour certains programmes, peuvent déposer diverses demandes d'aide financière afin d'être soutenus dans la poursuite de leur mission ;

ATTENDU QUE l'évaluation et l'attribution des subventions recommandées par le comité d'analyse ont été réalisées en considérant les critères énoncés pour chaque programme ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-683-REC du comité exécutif du 6 juin 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Eric Fortin
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le versement d'une subvention aux organismes suivants :

Organismes	\$
Dianova Rénovation des salles de bain du centre et remplacement du déclin, des toitures, des portes et des fenêtres	4 000
Dianova Remplacement des bancs de parcs extérieurs	412
Club de gymnastique Viagym Achat d'équipement de gymnastique et de trampoline	2 000
Association du hockey mineur de Lachenaie Achat de chandails de match	2 000
Les Amis de Lamater Achat de trois (3) ordinateurs	1 397
Mouvement Organisé des Mères Solidaires (M.O.M.S.) Achat d'équipement informatique	799
Centre d'équitation thérapeutique Équi-Sens Spectacle annuel - remise de médailles et fête familiale	421
Groupe MC Festivals inc. Festival Famili Zone	0
Société d'histoire de la région de Terrebonne Les arts à la trace	704
Société d'histoire de la région de Terrebonne Aux armes	1 381
Société d'histoire de la région de Terrebonne Au feu	3 660
	16 774

QUE lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-963.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2018-0220 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 320-06-2018

ATTENDU la création du poste de directeur général adjoint, développement durable, à la Direction générale ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-713-REC du comité exécutif du 13 juin 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme M. Stéphane Larivée au poste de directeur général adjoint, développement durable, à la Direction générale, à compter du 19 juin 2018, le tout selon les modalités et conditions du contrat, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION NO : 321-06-2018

ATTENDU le départ imminent à la retraite du directeur de l'incendie, M. Jacques Bérubé ;

ATTENDU la recommandation CE-2018-708-REC du comité exécutif du 13 juin 2018 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme monsieur Sylvain Dufresne à titre de directeur de l'incendie à compter du 13 août 2018. Que son salaire soit fixé à l'échelon 7 de la classe 12, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

RÉSOLUTION NO : 322-06-2018

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

Suivant la recommandation CE-2018-712-REC du comité exécutif du 13 juin 2018, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise :

- la réorganisation de la Direction du loisir et vie communautaire, et ce, en réduisant le nombre de services de cinq (5) à quatre (4) en fusionnant le service administration et logistique et le service de l'entretien ménager, du soutien aux activités et projets spéciaux qui deviendra le **service**

administration et soutien organisationnel et sera sous la responsabilité directe du directeur du loisir et de la vie communautaire;

- le poste de directeur adjoint aura sous sa responsabilité le service de l'animation, le service des arts, culture et bibliothèques et le service du soutien à la vie associative, ce qui permettra une meilleure vision d'ensemble et assurera la cohérence de l'offre municipale de loisir;
- la modification du poste de chef de service entretien ménager, soutien aux activités et projets spéciaux, lequel poste devient **chef de service administration et soutien organisationnel**;
- la modification du poste de chef de service administration et logistique, lequel poste devient **coordonnateur administration et contrôle budgétaire**;
- la modification du poste de coordonnateur, administration et service à la clientèle, lequel devient **coordonnateur, service à la clientèle**;
- la création d'un poste de **coordonnateur entretien ménager et soutien aux activités** qui relèvera du chef de service administration et soutien organisationnel.

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (réévaluation de fonction, changement de titre, évaluation de nouvelle fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 323-06-2018

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2018-695-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Modifier les panneaux « interdiction de stationnement » sur la place de l'Estérel en fonction des nouveaux horaires de collectes ;
2. Déplacer vers la gauche le panneau « arrêt » situé derrière l'abribus à l'intersection de la rue de Plaisance et du boulevard des Seigneurs (coin nord-ouest) afin d'améliorer la visibilité ;

3. Déplacer de 50 mètres vers le sud le panneau « vitesse maximale 40 km/h » sur la rue Durocher, près de l'intersection de la rue des Ardennes ;
4. Interdiction de stationnement dans la courbe intérieure précédant le rond-point de la place du Ruisseau-Noir ;
5. Installer une mesure de modération de la vitesse sur la rue Camus, près du passage piétonnier donnant accès à la cour de l'école primaire Marie-Soleil-Tougas ;
6. Ajout d'un panneau de rue sur la 5^e Avenue, près de la rue Céline ;
7. Modifier le panneau interdisant en tout temps aux véhicules circulant sur le boulevard des Seigneurs en direction est de tourner à gauche vers le stationnement arrière des Galeries de Terrebonne par une interdiction se limitant « du lundi au vendredi, entre 15h et 18h – excepté camions » ;
8. Modifier les panneaux « interdiction de stationnement » sur la 4^e avenue en fonction des nouveaux horaires de collectes ;
9. Aménager une traverse piétonnière face au 10 761, rue du Peuplier, afin de sécuriser l'accès au parc Rose-des-Vents et ajout d'un panneau « vitesse maximale 30 km/h » ;
10. Interdiction de virage à droite sur la rue de Champigny, du lundi au vendredi entre 6h et 9h, pour tous les automobilistes circulant en direction est sur le boulevard des Seigneurs, excepté autobus, afin de réduire la circulation dans le quartier résidentiel lors de l'heure de pointe du matin ;
11. Sécuriser la traverse piétonnière donnant accès au parc Les Jardins Vitré devant l'hôtel de ville depuis la rue Saint-Jean-Baptiste ;
12. Interdiction de stationnement dans l'îlot dans le croissant Jacques-Le Ber ;
13. Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue du Genévrier à l'intersection de la rue des Groseilles.

ADOPTÉ

La conseillère Nathalie Lepage et les conseillers Éric Fortin, Réal Leclerc et André Fontaine prennent la parole et informent les citoyens de divers sujets d'intérêt public.

La conseillère Caroline Desbiens, présidente de la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, et le conseiller Simon Paquin, président de la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, donnent un compte-rendu des activités des commissions qu'ils président.

RÉSOLUTION NO : 324-06-2018

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
